

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Conseiller régional  
Lydia SCHENARDI  
Conseiller régional PACA  
41 Bd du Dr Belletrud  
06130 GRASSE  
Tél. 06.60.73.16.23

24 février 2012

NEO PLANETE  
31 rue Edgar Quinet  
92240 MALAKOFF

Messieurs,

A la suite de votre courrier du 9 février 2012, je vous prie de trouver ci-joint le questionnaire complété que vous nous avez adressé.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez croire, Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Lydia SCHENARDI  
Conseiller régional  
41 Bd du Dr Belletrud  
06130 GRASSE

Hôtel de Région  
27, place Jules-Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
Téléphone : 04 91 57 50 57  
Télécopie : 04 91 57 51 51  
[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

**1. Statut des animaux  
et politique publique de la protection animale**

**Question 1.1.** Le droit français est peu cohérent. Le Code civil définit les animaux comme des « biens meubles » depuis 1804, alors que la législation communautaire et le Code rural ont évolué pour reconnaître les animaux en tant qu'êtres sensibles.

Vous engagez-vous à **modifier le statut des animaux dans le Code civil** afin qu'ils y soient considérés comme des **êtres sensibles**, ayant à ce titre des droits à être protégés ?

Oui

Non

.....  
.....  
.....  
.....

**Question 1.2.** Les politiques publiques de protection animale sont actuellement placées sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, dont l'objectif principal est la défense des filières de production.

Afin de mettre fin à ce conflit d'intérêts, vous engagez-vous à **créer un ministère ou un secrétariat d'État de la condition animale, indépendant des ministères de l'Agriculture et de la Recherche**, qui soit doté de moyens suffisants et de pouvoirs effectifs ?

Oui

Non

.....  
.....  
.....  
.....

## 2. Élevage / Pêche

**Question 2.1. La France ne respecte pas de nombreuses directives, en particulier en ce qui concerne l'élevage, et reçoit régulièrement des rappels à la réglementation de la part de la Commission européenne<sup>1</sup>.**

**Vous engagez-vous à appliquer la réglementation européenne relative au bien-être animal et à respecter ses échéances ? Par exemple, en veillant à l'interdiction de maintenir en permanence les truies dans des cages individuelles<sup>2</sup>, qui leur causent de grandes souffrances.**

1. La France a été sommée de respecter de nombreuses réglementations qu'elle n'applique pas : interdiction du gavage des canards en cages individuelles, limitation des abattages sans étourdissement à la consommation religieuse, interdiction des cages conventionnelles pour les poules pondeuses...

2. Directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Oui

Non

.....  
.....  
.....  
.....

**Question 2.2. La France exporte des animaux vivants sur de longues distances (jusqu'en Grèce ou Proche-Orient), et constitue un carrefour important du transport d'animaux en Europe. Or ces transports se déroulent souvent de façon épouvantable (animaux brutalisés, entassés, sans eau, sans temps de repos).**

**Soutiendrez-vous une limitation à 8h des durées de transport autorisées pour les animaux, comme le demande la campagne européenne « 8 hours<sup>3</sup> » qui a déjà recueilli plus d'un million de signatures ?**

3. [www.8hours.eu](http://www.8hours.eu)

Oui

Non

.....  
.....  
.....  
.....

**Question 2.3.** Vous engagez-vous à prendre des mesures garantissant un **étourdissement systématique et efficace des animaux**, que ce soit dans l'abattage standard ou l'abattage rituel ?

Oui

Non

*Mais sachez que cette directive de nouvelles autorisant l'abattage pour étourdissement dans le cas d'abattage rituel a été voté par la majorité des députés français !*

**Question 2.4.** Les aides publiques représentent une part importante du chiffre d'affaires de la pêche et de l'élevage\* (par exemple, les aides directes représentaient 83% du chiffre d'affaires du secteur pêche en 2007).

Vous engagez-vous à **cesser de subventionner la pêche et l'élevage intensifs**, et à investir dans la reconversion des travailleurs concernés par la nécessaire **régression** de ces secteurs ?

\* [www.viande.info](http://www.viande.info) : sections « Viande, lait, œufs » (onglet « l'argent du contribuable ») et « Pêche et aquaculture » (onglet « subventions »).

Oui

Non

**Question 2.5.** On pourrait croire que l'aquaculture protège la faune aquatique sauvage. Or, les poissons d'élevage étant nourris avec des produits tirés des animaux pêchés, l'aquaculture **contribue au pillage des océans**.

Vous engagez-vous à ne pas favoriser le développement de l'aquaculture sur le territoire français, et à orienter l'agriculture vers la production de protéines végétales destinées à la consommation humaine ?

Oui

Non



### 3. Politique publique de l'alimentation

**Question 3.1.** L'hyper consommation actuelle de produits d'origine animale et la production intensive qui l'accompagne constituent également une **menace écologique** (fort impact de l'élevage sur les émissions de GES, déforestation, gaspillage et pollution de l'eau, atteintes à la biodiversité) et **sanitaire** (nocivité pour la santé, épidémies animales).

Vous engagez-vous à œuvrer à la **réduction de la part des produits d'origine animale** dans l'alimentation en France ?

Oui

Non

.....

.....

.....

.....

**Question 3.2.** Un nombre croissant de personnes refusent de consommer des animaux pour des **raisons éthiques**. D'autres refusent la viande servie en collectivité pour des **raisons religieuses**.

Vous engagez-vous à proposer un **menu végétarien** (unique ou alternatif) dans la restauration collective ?

Oui

Non

.....

.....

.....

.....

### 4. Information du consommateur

**Question 4.1.** Par souci d'information des consommateurs, et à l'image des mentions obligatoires pour les œufs, vous engagez-vous à ce que la **mention du mode d'élevage et d'abattage** soit disponible pour l'ensemble des produits d'origine animale ?

Oui

Non

.....

.....

.....

.....

## 5. Chasse

**Question 5.1. La chasse est une activité largement financée par les contribuables<sup>5</sup>. Pourtant, certains types de chasse particulièrement cruels sont réprochés par une majorité de Français : 79% d'entre eux<sup>6</sup> sont par exemple opposés à la chasse à courre. Cette pratique qui consiste à traquer et épuiser un animal terrorisé avant de le livrer aux chiens est interdite en Allemagne, Angleterre, Belgique et Écosse.**

**Vous engagez-vous à abolir la chasse à courre ainsi que les formes de chasse les plus cruelles (piégeage, chasse à la glu, déterrage...)?**

5. Le ministère de l'Environnement lui consacre 28 millions d'euros. (source : Pierre Athanaze, auteur de *Le livre noir de la chasse*, éditions Sang de la Terre, 2011).

6. Sondage IPSOS réalisé en juillet 2010 à la demande de One Voice.

Oui

Non

**Question 5.2. En période de chasse, les forêts deviennent, tant pour les non chasseurs que pour les animaux, des zones de non-droit.**

**Vous engagez-vous à prendre en compte leurs intérêts, en instaurant le dimanche sans chasse ?**

Oui

Non

*un dimanche sans chasse*

**Question 5.3. Mettrez-vous fin à la possibilité pour les chasseurs d'être invités dans les écoles et de banaliser ainsi un loisir consistant à manier les armes et à tuer des animaux, sous couvert d'éducation au « développement durable » ?**

Oui

Non

## 6. Expérimentation animale

**Question 6.1.** 2,3 millions d'animaux sont soumis chaque année en France à des expériences dans les laboratoires. Rongeurs, lapins, primates, chiens, poissons sont intoxiqués, mutilés ou rendus délibérément malades. La pertinence du modèle animal est, de plus, controversée au sein du corps scientifique. Selon le Physicians Committee for Responsible Medicine, plus de 90 % des médicaments passant avec succès les tests animaux échouent aux essais cliniques<sup>7</sup>. Certaines méthodes substitutives ont déjà démontré une meilleure fiabilité<sup>8</sup>.

Vous engagez-vous à mettre en place un **programme de réduction** du nombre d'animaux utilisés en expérimentation avec **objectifs chiffrés** et encouragement financier au **développement des méthodes de substitution** ?

7. [pcrm.org](http://pcrm.org)

8. Voir les comités scientifiques Pro Anima ([proanima.fr](http://proanima.fr)), Antidote Europe ([antidote-europe.org](http://antidote-europe.org)) et Physicians Committee for Responsible Medicine ([pcrm.org](http://pcrm.org))

Oui

Non

Directrice déjà votée au Parlement européen en 2007/2008  
("Research") J'étais député à cette époque

**Question 6.2.** Êtes-vous favorable à la possibilité d'invoquer l'objection de conscience pour les étudiants et les chercheurs amenés à conduire des expérimentations sur les animaux ?

Oui

Non







### 9. Zoos / Cirques

**Question 9.1.** La Grèce et la Bolivie ont interdit l'utilisation d'animaux dans les cirques. En Autriche et en Croatie, les animaux sauvages n'y sont pas autorisés. De nombreuses ressources permettent aux enfants de découvrir les animaux dans leur environnement naturel (reportages, films animaliers, livres, etc.), sans devoir assister à des démonstrations d'asservissement d'animaux captifs.

Vous engagez-vous à interdire l'utilisation d'animaux (sauvages ou non) dans les cirques ?

Oui

Non

...mais progressivement pour permettre aux cirques de s'adapter.

**Question 9.2.** 80% des animaux meurent avant leur première année de captivité dans les zoos. Aujourd'hui, les règles régissant les conditions de vie des animaux dans les 200 zoos français sont très laxistes.

Vous engagez-vous à instaurer des normes minimales précises (surface disponible, environnement, relations sociales) dans les zoos ?

Oui

Non

## 10. Corrida

**Question 10.1.** La corrida est un spectacle subventionné par les contribuables. Or, **66% des Français souhaitent son interdiction**<sup>9</sup>. Pour ce spectacle exhibant la souffrance et l'agonie, les taureaux sont parfois « préparés » (l'image douloureuse des cornes, affaiblissement par des coups ou blessures) avant l'entrée dans l'arène. En Catalogne, la corrida est désormais interdite. En France, l'article 521-1 du Code pénal punit la cruauté envers un animal. Aujourd'hui, cette disposition ne s'applique pas aux corridas et aux combats de coqs lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée.

Êtes-vous favorable à l'interdiction des corridas et des combats de coqs ?

9. Sondage Ifop réalisé du 3 au 5 août 2010

Oui

Non

Mais progressivement pour permettre l'adaptation  
à une forme de corridas sans maltraitance